

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2559 (Rect)

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Berta, Mme Dubost, M. Eliaou, Mme Romeiro Dias, M. Saulignac,
 M. Touraine, Mme Battistel, M. Bazin, Mme Bergé, M. Brindeau, M. Dharréville, M. Orphelin,
 Mme de Vaucouleurs, M. Philippe Vigier, M. Chiche, M. Isaac-Sibille, M. Lachaud, Mme Ménard,
 Mme Pau-Langevin, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Aviragnet, M. Baichère, M. Becht,
 Mme Valérie Boyer, M. Breton, Mme Brunet, M. Cabaré, M. Chouat, Mme Corneloup,
 Mme Couillard, Mme Dubré-Chirat, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Elimas, Mme Fontaine-
 Domeizel, Mme Forteza, M. Fuchs, Mme Genevard, M. Gérard, M. Gouffier-Cha,
 M. Hammouche, M. Hetzel, Mme Janvier, Mme Lang, Mme Lebec, Mme Limon, Mme Liso,
 M. Marilossian, M. Martin, Mme Mauborgne, M. Mesnier, M. Minot, Mme Obono, Mme Pinel,
 Mme Pitollat, M. Pont, Mme Provendier, Mme Pételle, M. Raphan, Mme Rixain, Mme Rossi,
 Mme Vanceunebrock, M. Vatin, M. Véran, M. Vuilletet, Mme Wonner, Mme Abadie, Mme Abba,
 M. Acquaviva, M. Damien Adam, M. Lénaïck Adam, M. Ahamada, M. Alauzet, Mme Ali,
 Mme Amadou, M. Anato, M. André, M. Anglade, M. Ardouin, M. Arend, Mme Atger,
 Mme Auconie, Mme Avia, M. Bachelier, Mme Bagarry, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barbier,
 Mme Bareigts, M. Barrot, Mme Batho, M. Batut, M. Baudu, Mme Beaudouin-Hubiere,
 M. Belhaddad, Mme Benin, M. Berville, M. Besson-Moreau, Mme Bessot Ballot, Mme Biémouret,
 Mme Blanc, M. Blanchet, M. Blein, M. Bois, M. Bolo, M. Bonnell, Mme Bono-Vandorme,
 M. Borowczyk, M. Bothorel, M. Boudié, M. Bouillon, Mme Bourguignon, M. Bourlanges,
 M. Bournazel, M. Bouyx, Mme Pascale Boyer, Mme Braun-Pivet, M. Brial, M. Jean-
 Louis Bricout, M. Bridey, Mme Brocard, M. Bru, Mme Brugnera, Mme Brulebois, M. Buchou,
 Mme Bureau-Bonnard, Mme Calvez, Mme Cariou, M. Carvounas, M. Castellani, Mme Cattelot,
 M. Causse, Mme Cazarian, Mme Cazebonne, M. Cazeneuve, M. Cazenove, M. Cellier,
 M. Cesarini, Mme Chalas, M. Chalumeau, Mme Chapelier, Mme Charrière, Mme Charvier,
 M. Chassaing, M. Claireaux, Mme Clapot, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Clément, M. Colas-Roy,
 Mme Colboc, M. Colombani, M. Coquerel, M. Cormier-Bouligeon, Mme Crouzet, M. Cubertafon,
 M. Da Silva, M. Damaisin, M. Daniel, M. Alain David, Mme Dominique David, M. Charles de
 Courson, Mme Yolaine de Courson, Mme de La Raudière, Mme de Lavergne, M. de Rugy,
 Mme de Sarnez, Mme De Temmerman, M. Rémi Delatte, M. Delpon, M. Demilly, Mme Deprez-
 Audebert, Mme Descamps, M. Descrozaille, M. Di Pompeo, M. Dirx, Mme Do, M. Dombrevail,
 Mme Dubié, Mme Jacqueline Dubois, Mme Dufeu, Mme Françoise Dumas,
 Mme Frédérique Dumas, Mme Laurence Dumont, M. Dunoyer, Mme Dupont, M. Duvergé,
 M. Démoulin, M. El Guerrab, Mme El Haïry, Mme Errante, Mme Essayan, M. Euzet, Mme Fabre,
 M. Falorni, M. Fanget, M. Faure, Mme Faure-Muntian, M. Fauvergue, M. Favennec Becot,
 M. Fiévet, Mme Florennes, M. Folliot, Mme Fontenel-Personne, M. Freschi, M. Fugit, M. Gaillard,
 Mme Gaillot, M. Garcia, M. Garot, M. Gassilloud, M. Gauvain, Mme Gayte, Mme Genetet,
 Mme Gipson, M. Girardin, M. Giraud, Mme Givernet, Mme Gomez-Bassac, M. Gomès,
 Mme Goulet, M. Gouttefarde, Mme Grandjean, Mme Granjus, M. Grau, Mme Gregoire,
 M. Griveaux, Mme Guerel, M. Guerini, Mme Guévenoux, M. David Habib, Mme Hai,
 Mme Hammerer, M. Haury, Mme Hennion, M. Henriët, M. Herth, M. Holroyd, M. Houbbron,
 M. Houlié, M. Huppé, M. Hutin, Mme Hérin, Mme Iborra, M. Jacques, Mme Jacquier-Laforge,
 M. Jerretie, M. Jolivet, M. Joncour, Mme Josso, M. Juanico, M. Julien-Laferrière,
 Mme Kamowski, Mme Karamanli, M. Kasbarian, Mme Kerbarh, M. Kerlogot, M. Kervran,
 Mme Khatibi, Mme Khedher, M. Kokouendo, M. Krabal, Mme Krimi, Mme Kuric, M. Laabid,
 M. Labaronne, M. Lagarde, M. Lagleize, M. Lainé, Mme Lakrafi, M. François-Michel Lambert,
 M. Laqhila, Mme Lardet, M. Larsonneur, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lauzzana, M. Lavergne,
 Mme Lazaar, M. Le Bohec, Mme Le Feu, M. Le Gac, M. Le Gendre, Mme Le Meur, Mme Le
 Peih, M. Le Vigoureux, M. Leclabart, Mme Lecocq, Mme Leguille-Balloy, M. Lejeune,
 Mme Lenne, M. Lescure, M. Letchimy, M. Lioger, Mme Louis, Mme Luquet, Mme Magne,
 Mme Magnier, M. Mahioubi, M. Maillard, Mme Maillart-Méhaiguerie, M. Maire, Mme Manin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Les mesures nationales et pluriannuelles d'organisation concernant la prévention et l'éducation du public, l'information sur la fertilité féminine et masculine, la formation des professionnels de santé, et la coordination en matière de recherche et de protocolisation pour lutter contre toutes les causes d'infertilité, notamment comportementales et environnementales, sont définies par arrêté pris conjointement par les ministres chargés de l'éducation nationale, de la santé et de la recherche et de l'écologie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, issu d'une démarche trans-partisane, vise à alerter le Gouvernement sur l'urgence de mesures fortes, soutenues et coordonnées de lutte contre l'infertilité.

En effet, l'âge moyen de la première grossesse est passé de 24 ans en 1975 à 28,5 ans en 2015. En moyenne, le premier enfant est aujourd'hui conçu à une période de la vie où la fertilité et la fécondabilité des femmes est en baisse. Ce recul s'explique par de multiples facteurs : pressions sociales, scolaires et professionnelles, obstacles économiques, aspirations nouvelles dans l'épanouissement personnel, évolution des modes de vie, etc.

A cela s'ajoute une hausse conséquente des situations d'infertilité dans les pays développés, comme le montrent de nombreuses publications scientifiques. Cela s'explique par les facteurs comportementaux (obésité, tabac) mais également par la dégradation de notre environnement.

Le présent amendement entend favoriser la mise en place d'un plan national de lutte contre l'infertilité qui, à l'image du plan cancer, inclurait aussi bien l'effort en matière de recherche, la formation spécifique des professionnels de santé que l'information et la communication auprès du grand public, en particulier des plus jeunes.

En matière de recherche sur l'infertilité, si la France dispose d'équipes de recherche de haut niveau, une coordination de celles-ci (à l'image de celle réalisée par l'INCa pour celles travaillant sur le cancer) pourrait permettre de stimuler la recherche sur les causes de l'infertilité et les actions à entreprendre pour y remédier. D'autre part, un tel plan permettrait de renforcer l'information du grand public sur les facteurs d'infertilité identifiés.

Pour que ce plan puisse être opérant et efficace, il paraît enfin nécessaire d'évaluer les actions de prévention aujourd'hui menées, en particulier dans le cadre des programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle.